

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

À noter ! Ce document est proposé à titre d'exemple. Il intègre les mentions qui doivent obligatoirement figurer dans un tel document et doit être établi sur papier à en-tête de l'organisme de formation.

Raison sociale de l'organisme de formation :

Numéro de déclaration d'activité :

(En l'absence de N°, indiquer « demande de déclaration d'activité en cours »)

réalisé auprès de la préfecture de la région de :

N° SIRET :

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

L'organisme de formation : *(Nom et adresse de l'organisme de formation)*.....

représenté par *(Nom et fonction du représentant)*.....

Et le cocontractant : *(Nom, prénom et adresse du cocontractant)*.....

Ci-après désigné « le stagiaire »,

Est conclu un **contrat de formation professionnelle** en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

Article 1er - Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
..... *(Intitulé de l'action)*.....

Article 2 - Nature et caractéristiques de l'action de formation

Au vu de l'article L.6313-1 du Code du travail, l'action de formation entre dans la catégorie suivante :

(Cocher la case correspondante)

- 1° Les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle
- 2° Les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés
- 2° bis Les actions de promotion de la mixité dans les entreprises, de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes sexistes et pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- 3° Les actions de promotion professionnelle
- 4° Les actions de prévention
- 5° Les actions de conversion
- 6° Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
- 7° Les actions de formation continue relative à la radioprotection des personnes prévues à l'article L. 1333-11 du code de la santé publique
- 8° Les actions de formation relatives à l'économie et à la gestion de l'entreprise
- 9° Les actions de formation relatives à l'intéressement, à la participation et aux dispositifs d'épargne salariale et d'actionnariat salarié
- 10° Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences
- 11° Les actions permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience
- 12° Les actions d'accompagnement, d'information et de conseil dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises agricoles, artisanales, commerciales ou libérales, exerçant ou non une activité
- 13° Les actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française
- 14° Les actions de formation continue relatives au développement durable et à la transition énergétique

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre également dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue la participation à un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience mentionné à l'article L. 3142-3-1 lorsque ce jury intervient pour délivrer des certifications professionnelles inscrites au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

- Elle a pour objectifs : *(détailler les objectifs de l'action)*
- Sa durée est fixée à : *(préciser le nombre d'heures ou de jours)*
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.
- L'action de formation a pour finalité l'obtention de :
 - Diplôme, précisez.....
 - Titre à finalité professionnelle, précisez
 - CQP, précisez.....
 - Autre.....

Article 3 - Niveau de connaissances préalables requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée *(si l'action est qualifiante / certifiante, ajouter « et d'obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare »)*, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

Article 4 - Organisation de l'action de formation

L'action de formation se déroulera du/...../..... au/...../..... à *(préciser le lieu de la formation).*

Elle est organisée pour un effectif de stagiaires.

La formation est dispensée dans les conditions suivantes *(à préciser)* :

- Moyens pédagogiques et techniques :
- Modalités de contrôle des connaissances :
- Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation :

(Les conditions détaillées peuvent figurer en annexe du présent contrat)

Article 5 - Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

Procédure d'évaluation qui permette de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action. Les procédures d'évaluation peuvent se concrétiser par des QCM, grille d'évaluation, travaux pratiques, tests réguliers de contrôle de connaissances, des examens professionnels, des fiches d'évaluation ou des entretiens avec un jury professionnel.

Article 6 - Sanction de la formation

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 7 - Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

L'organisme s'engage à suivre l'exécution de l'action au moyen d'états d'émargement type signés par le stagiaire et le ou les formateurs et par demi-journée de formation.

Article 8 - Délai de rétractation

À compter de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter (quatorze si le contrat est conclu à distance). Dans ce cas, il informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

Article 9 - Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à Euros *(précisez HT ou TTC, selon l'imposition ou non de l'organisme de formation à la TVA)*

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Une partie du prix susmentionné à hauteur de € HT est acquittée par *(nom et adresse de l'organisme financeur)*.

Le stagiaire s'engage à verser la somme de€ selon les modalités de paiement suivantes :

- Après le délai de rétractation mentionné à l'article 8 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement de euros.

Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix de l'action de formation.

- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier suivant :
 - euros le/...../.....
 -euros le/...../.....

(A préciser si dispositions particulières en cas d'absence)

Article 10 - Interruption du stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation du contrat :

- Paiement des heures effectivement dispensées au prorata temporis
- Indemnisation pour les heures non suivies du fait du stagiaire *(facultatif et à préciser)*
- Indemnisation du stagiaire en cas de défaillance de l'organisme de formation *(facultatif et à préciser)*

Article 11 - Règlement des litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire,

À, le

Pour le stagiaire

(Nom et prénom du stagiaire et signature,)

Pour l'organisme

(signature, nom et qualité du représentant de l'organisme, signature et cachet)

ANNEXES À LA CONVENTION

- Programme détaillé de l'action de la formation
- Conditions détaillées de la mise en œuvre de la formation (cf. Article 4)